



Travel Professional Association

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Contrat global MOBILIERE N° 56816.001

TPA – Travel Professional Association a conclu avec La Mobilière un contrat global pour l'assurance responsabilité civile. Ce contrat n° 56816.001 est conforme à la convention de Montréal et a été spécialement étudié pour agences de voyages et voyagistes.

Nous invitons nos membres à analyser la teneur de leur propre contrat, leur degré de couverture ainsi que la prime qu'ils paient actuellement auprès de leur propre assurance.

Couverture d'assurance :	base	CHF	30'000'000.00
Prime minimale CA 1.00 à 1'500'000		CHF	400.00
Taux de prime applicable de 1,5 millions à xxx :	calculé sur la différence		0.25%
Exemple			
Chiffre d'affaire		CHF	3'250'520
Prime de base		CHF	400.00
CA au-delà de CHF CHF 1'500'000		CHF	1'750'520
0.025% auf CHF 1'750'520		CHF	437.63
Prime annuelle arrondie		CHF	838.00

En cas d'adhésion en cours d'année, la prime est calculée selon le même principe que pour celle de la couverture des fonds du client à savoir prime annuelle ÷ 12 x nb. de mois de couverture

Nous tenons à vous rappeler les diverses franchises applicables :

Franchise CHF 500.00
par événement pour dommages corporels et matériels ainsi que les frais de prévention de dommages

Franchise CHF 2'000.00
par événement dans le cadre de l'assurance RC selon la loi sur les voyages à forfait

Franchise CHF 10'000.00
par événement en cas de défaut de l'assurance RC selon la loi sur les voyages à forfait

Responsabilité civile personnelle lors de voyages professionnels
Franchise par événement CHF 1'000.00

Mise en garde :

Pour les organisateurs de voyages et les créateurs de voyages à la carte, la franchise de CHF 10'000.00 est applicable en cas d'absence de responsabilité civile valable de leurs prestataires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Inclus également dans le contrat global :

Sous limites dans le cadre de la somme de garantie :

Protection juridique pénale et administrative (dans le cadre d'un règlement de sinistre)	CHF	500'000
Frais de changement de serrures	CHF	300'000
Frais de rappel médiatiques	CHF	300'000

FORMULAIRE D'ADHESION POUR LE CONTRAT GLOBAL ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE TPA – MOBILIERE

Nom de l'agence:	_____
Adresse:	_____
NPA - Localité :	_____
Responsable:	_____
N° de téléphone direct:	_____
E-mail personnel	_____

ADHESION

Conformément au règlement TPA et à la Loi sur les Voyages à Forfait (LVF), je confirme mon adhésion à la police responsabilité civile de TPA-Travel Professional Association, contrat global conclut auprès de La Mobilière, selon offre ci-jointe.

Date du début de la couverture RC TPA – Mobilière : _____



Pour les sociétés non couvertes par la garantie de voyage TPA, il suffit de présenter annuellement une attestation de couverture reconnue (Fonds de garantie ou STS) et de nous communiquer le chiffre d'affaires total réalisé et indiqué sur votre dernier bilan.

Exercice comptable du _____ au _____

Chiffre d'affaires: _____

Lieu et date _____

Signature autorisée : _____

